

Revue de Lierre

n° 220 • mai 2026

à venir



TOP DÉPART POUR LES INSCRIPTIONS!

Les inscriptions pour Agora, le salon des associations d'Amiens Métropole qui se tiendra le samedi 5 septembre 2026 de 10h à 18h, **sont ouvertes du 15 mai au 15 juin 2026.**

Pour s'inscrire, deux formats possibles :

- L'inscription et le paiement en ligne via le site : www.salondesassociations-agra.com;
- Le bulletin papier reçu par courrier et disponible à la Maam, à nous renvoyer, accompagné du paiement par chèque, virement ou carte bancaire (à la Maam).

Comme l'an dernier, **les places sont limitées!**

Ne tardez pas à vous inscrire.

actualités

LE RETOUR DES SOLI'DATES EN MAI!

Le mois de mai s'annonce riche en engagements bénévoles! La Maam a le plaisir d'annoncer deux nouveaux Soli'Dates organisés en partenariat avec des associations d'Amiens Métropole.

C'est quoi un Soli'Dates? C'est le coup de pouce pour franchir le premier pas du bénévolat... sans y aller seul! 5 à 6 jeunes de 12 à 25 ans, accompagnés par la Maam, se lancent dans le bénévolat aux côtés d'une association partenaire.

Au programme ce mois-ci :

- le samedi 16 mai avec l'association Flash Our True Colors à l'occasion du Festival Hauts en Couleur (IDAHOT),
- le dimanche 31 mai avec l'UDAF à l'occasion de la Fête des Familles.

Pour les associations, c'est l'opportunité de se faire connaître et, si le courant passe, d'accueillir de nouveaux bénévoles!

Votre association organise un événement et souhaite devenir partenaire pour accueillir un Soli'Dates?

Contactez-nous : engagement@maam.fr ou au 03 22 92 50 59



Retrouvez plus
d'appels à projets
sur :
www.appelaprojets.org

**APPEL
à PROJETS**



FONDATION DE FRANCE

Solutions fondées sur la nature

Soutien à l'émergence et au renforcement de projets répondant à des enjeux de prévention et d'adaptation aux risques naturels, situés en territoires ruraux et péri-urbains exposés aux risques de catastrophes "naturelles".

Candidater jusqu'au 22 mai

Infos : <https://www.fondationdefrance.org>

**Fondation
de
France**

CAF DE LA SOMME

Projets 11-17 ans

Soutien de structures samariennes accueillant de jeunes initiateurs et acteurs de leurs projets, en s'appuyant sur : la prise en compte des attentes des jeunes, la participation et l'accompagnement des initiatives.

Candidater avant le 1^{er} juin

Infos : <https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-somme/partenaires-locaux/les-appels-projet>



CAF DE LA SOMME

Mobilité pour l'accès aux loisirs en milieu rural

Soutien de systèmes de transport afin de favoriser l'attractivité et la fréquentation des activités proposées sur le temps extrascolaire et/ou sur le mercredi.

Candidater avant le 1^{er} juin

Infos : <https://www.caf.fr/professionnels/offres-et-services/caf-de-la-somme/partenaires-locaux/les-appels-projet>



FONDATION CASTORAMA

Appel à projets 2027

Soutien de projet de lutte contre le mal-logement et les situations de précarité, et de la transmission des savoir-faire essentiels en matière de bricolage, d'aménagement et de rénovation, afin de permettre à chacun d'améliorer durablement son habitat.

Thématique 2027 : adapter les logements au vieillissement et développer des habitats solidaires mixant les publics.

Candidater jusqu'au 2 juin

Infos : <https://www.fondationcastorama.com>



Abréviée par la Fondation de France

parole d'actrice

La Maam s'agrandit temporairement à l'approche d'Agora et c'est Jessica Vaillant qui rejoint l'équipe pour nous appuyer dans la logistique du salon des associations et le lien avec les associations et les animations. Pour les aficionados de Radio Campus Amiens, vous aurez reconnu celle qui a été sa directrice pendant plus de 10 ans. Nous sommes ravis de la compter parmi nous, et c'est l'occasion de vous présenter son poste, avant que vous ne la rencontriez pour Agora...



Bonjour Jessica, parle-nous de ton parcours professionnel.

Je suis arrivée à Amiens pour faire mes études. J'ai fait beaucoup de bénévolat dans plusieurs associations culturelles et cela a guidé assez naturellement mes choix et ma formation professionnelle. En effet, j'ai suivi un Master de sciences politiques, spécialisé dans les politiques culturelles. Tout en étant étudiante, j'étais embauchée à mi-temps en tant qu'animatrice au service culturel du Crous, sur le lieu universitaire de Beauvais. Après mes études, j'ai travaillé pour d'autres associations culturelles, comme l'ACAP à Amiens ou l'Atelier 142 dans l'Oise en tant que chargée de communication sur un festival de courts-métrages. En parallèle, je travaillais sur un projet de radio associative sur Amiens depuis 2002, qui s'est concrétisé sur les ondes en 2010 avec Radio Campus Amiens. En 2011, il y a eu la création du premier emploi par le biais des emplois solidaires : un poste de coordinatrice que j'ai occupé. Je suis restée quasiment 14 ans en tant que salariée à Radio Campus Amiens, au poste de direction, pour développer l'association, les activités, les partenariats, les financements... Il y a eu beaucoup d'évolutions dans la structure.

Tu as longtemps vécu Agora en tant qu'association exposante. Quel est ton retour sur cette rentrée associative ?

J'ai plein de souvenirs d'Agora, et particulièrement des rencontres. En effet, le salon était l'occasion pour l'équipe de rencontrer des associations nouvelles, ou de retrouver celles que

nous connaissons. Agora nous permettait de construire notre agenda de programmation pour l'année. Nous faisons une émission en direct avec Radio Campus qui existe toujours. C'était chaque fois un challenge technique à mettre en place, ne serait-ce que pour avoir une connexion internet qui permette d'émettre en direct. J'ai le souvenir d'une émission en extérieur sous la pluie, où nous avons été contraints d'arrêter l'émission, pour des raisons de sécurité. C'est un épisode particulièrement marquant ! La journée d'Agora est toujours très dense pour l'équipe : l'objectif est de donner la parole aux autres associations qui participent au salon et qui nous accueillent toujours très bien. Un partenariat s'est développé avec la Maam au fil des années pour donner des interviews la semaine précédant Agora afin de renforcer la visibilité du tissu associatif amiénois.

Parle-nous de ton poste qui vient renforcer l'organisation du salon.

Je viens d'intégrer l'équipe de la Maam pour épauler Céline dans la mise en place du salon Agora qui s'est étoffé lors de l'édition 2025 avec l'intégration de "Faites du sport". Je vais être en lien avec les associations pour tout ce qui concerne la gestion des animations sur la manifestation, mais aussi les initiations et les pratiques sportives. Je serai donc un contact privilégié pour les associations dans toute la logistique de leur préparation pour Agora.

Si vous avez des questions sur Agora, l'équipe de la Maam se tient à votre disposition :

03 22 92 50 59 / Jessica : animation@maam.fr / Céline : projets@maam.fr

22 : c'est le nombre de questions auxquelles il est possible de répondre via le baromètre d'opinion des bénévoles 2026.

L'objectif de cette enquête est de donner la parole aux bénévoles pour mieux les comprendre et les accompagner en abordant plusieurs aspects, tels que la motivation, la satisfaction, les déceptions éventuelles, le regard sur les évolutions actuelles, etc. Les premiers résultats seront publiés en juin prochain dans l'édition 2026 de *La France bénévole*.

Partagez votre expérience bénévole : https://www.modalisa9-drop.com/BOB2026_B3A1B44B109C/Formulaire.html?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=News%20198%20-%2010-03-2026

ASSOCIATIONS EMPLOYEUSES

POINT SUR LA TAXE SUR LES SALAIRES

La taxe sur les salaires est due par les associations qui ne sont pas soumises au paiement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA). La périodicité (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) de la déclaration et du paiement de cette taxe sur les salaires dépend du montant de la taxe l'année précédente. Elle est calculée à partir d'un barème progressif qui s'applique aux rémunérations du personnel. Les associations bénéficient d'un abattement qui est revalorisé chaque année et celui-ci est de 24 256 € pour 2026.

Retrouvez les modalités de calcul et toutes informations sur cette taxe :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/gerer-sa-fiscalite-et-ses-impots/autres-impots-et-taxes/tout-savoir-sur-la-taxe-sur-les-salaires>

INFORMATION JURIDIQUE

FOUILLES À L'ENTRÉE D'UN ÉVÉNEMENT ASSOCIATIF

La palpation et les fouilles sont effectuées selon une législation précise, dans les contextes suivants :

- Dans le cadre d'une garde à vue
- Lors d'un contrôle d'identité
- Lors d'un événement de plus de 300 personnes
- En cas de menace pour la sécurité publique
- À l'intérieur ou à l'entrée d'une prison
- Dans les ERP (Établissement Recevant du Public)
- Dans les établissements scolaires
- Au travail (en fonction du règlement intérieur)



Dans les établissements recevant du public (ERP) :

- La fouille est généralement effectuée par les agents de sécurité de l'ERP ou, dans certains cas, par les forces de l'ordre (police, gendarmerie) lorsqu'une enquête est en cours ;
- La fouille ne doit pas dépasser le cadre de la législation sur la protection de la vie privée et ne peut être appliquée de façon arbitraire.

En vertu de l'article L. 613-2 du code de la sécurité intérieure (CSI), les fouilles nécessitent le consentement des personnes qui en font l'objet. Ainsi, dans le cas d'une fouille corporelle, seules les personnes habilitées et agréées par le préfet sont autorisées à le faire. Elles doivent toujours être du même sexe que les personnes fouillées. **Les bénévoles ne peuvent donc pas réaliser de fouille.** Dans le même temps, l'association organisatrice a la responsabilité de sécuriser l'événement. L'association doit prévoir du personnel habilité dans le budget de l'événement, à moins que l'événement ne soit accueilli dans un ERP ayant son propre personnel. Le cas échéant, une convention est à établir avec l'établissement précisant les horaires du personnel et les conditions de mise à disposition.

Si aucune fouille n'est requise, il convient d'apposer des affiches à l'entrée de l'évènement et éventuellement sur les éléments de communication, informant le public sur les produits interdits. Dans ce cas, les bénévoles peuvent montrer l'affiche au public à l'entrée et questionner chaque personne pour savoir si elles n'ont pas des objets ou substances interdites sur elles. Un règlement intérieur propre à l'événement peut apporter des précisions.

En savoir plus : <https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F32041>

OUTILS RESSOURCES

CARTOGRAPHIE DES DISPOSITIFS D'AIDE AUX DIFFICULTÉS

Une récente cartographie oriente les structures de l'économie sociale et solidaire et facilite leur compréhension des dispositifs déployés sur le territoire :

- Le **Dispositif local d'accompagnement (DLA)** opéré au niveau national par l'Avise, dispositif public qui accompagne les structures ESS employeuses à consolider et développer leurs activités et leurs emplois ;
- **Prev'Asso** porté par le Mouvement associatif, qui accompagne les associations employeuses en situation de crise financière dont la pérennité est menacée à court terme ;
- **Trajectoire** porté par France Active, qui accompagne les associations employeuses dont le modèle économique est fragilisé, dans leur trajectoire de rebond, et peut fournir un apport financier ;
- **SOS Employeurs ESS** de l'UDES, qui propose des échanges de pair-à-pair aux employeurs.

<https://www.avise.org/ressources/cartographie-difficultes>



TABLEAUX COLLABORATIFS EN LIGNE

Parce que la démocratie et la transparence associative passe par la prise de décision collective, parce que la participation de tous et toutes, quelque soit la distance qui sépare les équipes associatives, est essentielle, nous continuons de vous partager des outils libres de participation collective : <https://miro.com/fr/tableau-en-ligne/> —

<https://ladigitale.dev/> Essayez-les et partagez nous vos expériences à contact@maam.fr !



QUESTION — RÉPONSE

QUAND SE DÉROULE LA PROCHAINE CAMPAGNE DU BUDGET PARTICIPATIF D'AMIENS ?

La Ville d'Amiens lance la **6^e édition du Budget Participatif**.

Le dépôt des idées se clôturera **le 31 mai à 23h59**.

Retrouvez toutes les infos et ressources sur la plateforme : <https://link.infini.fr/ZTE1nUsJ>

Deux ateliers d'émergences des idées sont organisés **les jeudi 7 et 28 mai à 17h30** (Salle de réception du Coliseum)

L'objectif : accompagner les participants dans l'émergence et la formalisation de leurs idées.

Inscriptions auprès de democratielocale@amiens-metropole.com (indiquer votre Nom, Prénom, Mail et Numéro de téléphone).



minute verte

MAI À VÉLO À AMIENS

Balades à vélo, en vélo couché, inclusives, nocturnes, intergénérationnelles, auto-réparation de vélo, projection débat, bourse aux vélos...

L'association Véloxygène est notamment partenaire.

Le programme de "Mai à vélo" est disponible ici <https://www.amiens.fr/Vivre-a-Amiens/Mobilite/Se-deplacer-a-velo/Mai-a-velo>.



numérique

NOUVEAU GUIDE : ENCADRER L'USAGE DE L'IA AU SEIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

France générosités et Don en Confiance ont élaboré un guide pratique : « Encadrer l'usage de l'IA au sein des associations et fondations. Gouvernance de l'intelligence artificielle et intérêt général : un équilibre entre opportunités et responsabilités ».

Ce guide a pour objectif de donner des repères pour avancer en trois étapes dans la mise en place d'un système d'intelligence artificielle, en s'appuyant sur les réglementations en vigueur et les bonnes pratiques :

- Étape 1 : Exploration. Quelles opportunités de l'IA pour le secteur de la générosité ?
- Étape 2 : Analyse des risques. Comment cartographier les risques et évaluer la pertinence du recours à l'IA ?
- Étape 3 : Construction d'un cadre sécurisé. Comment mettre en place une gouvernance de l'IA ?

Guide disponible ici :

<https://link.infini.fr/AfgwMrAs>



engagement

VOUS PORTEZ DES RESPONSABILITÉS EN TANT QUE BÉNÉVOLE DANS VOTRE ASSOCIATION ? UTILISEZ LE COMPTE ENGAGEMENT CITOYEN !

Le Compte Engagement Citoyen (CEC), c'est la reconnaissance concrète de votre engagement bénévole.

En tant que bénévole dirigeant ou encadrant, vous pouvez obtenir **240 € par an sur votre compte formation (CPF)**, plafonné à 720 €, pour vous former.

Conditions : 200h de bénévolat/an (dont 100h dans la même association), dans une association déclarée depuis au moins un an.

Pour être prise en compte, vous devez faire votre déclaration avant le 30 juin 2026 sur lecomptebenevole.associations.gouv.fr

Si vous souhaitez être accompagné dans cette démarche, vous pouvez vous adresser à la Maam : contact@maam.fr ou au 03 22 92 50 59



retour sur l'actualité

UNE NOUVELLE FORMULE POUR LE CERTIF'ASSO !

Au mois de mars et durant trois vendredis, la Maam a accueilli une dizaine de participants dans le cadre du Certif'Asso (Certificat de Formation à la Gestion Associative). Trois journées avec un programme bien chargé pour aborder, entre autres loi 1901, méthodologie de projets, organisation interne, comptabilité, financements et ressources humaines — fonction employeur et mobilisation des bénévoles. Virginie, Céline, Fanny et Candice ont rejoint le groupe pour aborder toutes ces thématiques. Merci à tous les participants pour ces journées passées en leur compagnie : les échanges



d'expériences et vos questions nous nourrissent pour la suite.

Côté Certif'Asso Jeunes, notre joyeux groupe, encadré par Candice, a également terminé la partie théorique avec une dernière journée sur la communication et les responsabilités des bénévoles. Ils ont fait preuve une fois de plus de bonne humeur et d'entrain.

Prochaine étape : la remise des certificats lors de notre assemblée générale prévue le mardi 19 mai !

POURSUITE DU CHANTIER SUR L'IA

Fin mars, une partie de l'équipe de la Maam, salarié.e.s comme administrateurs.rices, a participé à une deuxième journée de formation sur l'IA (Intelligence Artificielle), une pratique qui s'invite de plus en plus dans les associations. Au programme de cette journée : actualités autour de l'IA, comprendre et savoir "prompter", découverte d'outils... Une étape de mise en pratique essentielle avant une prochaine journée qui sera consacrée à la construction d'une charte interne. Merci à notre intervenant Jean-Baptiste Giuliani pour l'animation de cette nouvelle journée.



DE BEAUX ÉCHANGES AU FORUM BÉNÉVOLAT SÉNIORS

Jeudi 2 avril, la Maam organisait le forum "Cap ou pas cap de devenir bénévole?" en partenariat avec la Carsat, Le Mouvement associatif Hauts-de-France et le RNMA. À destination des futurs et nouveaux retraités, cet événement était l'occasion pour ces derniers, déjà engagés bénévolement ou non, d'échanger,



rencontrer, découvrir, et pourquoi pas, de franchir le cap de l'engagement ! Pour cela, 26 associations étaient au rendez-vous à la Maison Pour Tous de Rivery pour se présenter et parler de leurs besoins en bénévolat. Merci à la Maison pour tous, au CCAS et à la Ville de Rivery pour le soutien apporté à l'organisation de cet événement. Merci à toutes les associations mobilisées pour ce temps de partage et d'interconnaissance, ainsi qu'à tous les visiteurs !

UNE NOUVELLE RENCONTRE ENTRE ACCOMPAGNATEURS DE LA JEUNESSE !

Pour la quatrième fois depuis 2025, 30 professionnels de la jeunesse issus de différents secteurs (associations, collectivités...) se sont réunis pour un temps d'échanges et de partages autour de l'engagement des jeunes à Amiens Métropole. Coanimée par la Maam et le Service jeunesse de la ville d'Amiens, cette initiative a pour objectifs de faciliter les rencontres et favoriser les coopérations locales entre acteurs, au service de la jeunesse de notre territoire. Au programme du jour : interconnaissance et intégration de nouvelles structures, réflexions collectives autour de projets futurs, échanges sur les envies et besoins de ce réseau en construction. Un grand merci à la Maison de la Culture d'Amiens pour son accueil et à l'ensemble des participant-es pour la richesse des échanges.



Association loi 1901 — siret 780 613 162 00038 — nace 9499z
Agrément Jeunesse et Sports 80/07/018. Agrément Éducation Nationale
12 rue Frédéric Petit • 80000 Amiens • Tél. : 03 22 92 50 59
contact@maam.fr • www.maam.fr

Directrice de publication : Christelle Falgareiro • Rédaction : Candice Bertoux, Faustine Bligny, Céline Bray, Ludivine Thomas, Florent Velain.
Maquettage : Florent Velain • Tirage 350 ex. papier et 500 par mailing.
Impression Maam sur papier 100 % recyclé écolabélisé





CAP
ou pas
CAP
de devenir bénévole ?

Trouvez l'engagement
qui vous correspond !

Vous êtes retraité.e en quête d'activité ?

Participez au parcours de découverte du bénévolat !

- Fresque du bénévolat
- Immersion sur le terrain
- Rencontres avec des associations locales et des bénévoles engagés



Parcours organisé de mi-mai à mi-juin sur Amiens Métropole

Envie d'en savoir plus ?

contact@maam.fr / 03 22 92 50 59